

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
REGION LEZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS

2020/41

DECISION DU PRESIDENT
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SERVICE : CULTURE

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE
DE MUSIQUE A AURORE ET LUCIE CORNELOUP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois ;

VU la délibération n°39/20, du 15 juillet 2020, portant élection du Président de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois;

VU la délibération n°55/20, du 15 juillet 2020, portant délégation de compétences au Président de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois;

VU la délibération n°133/18, du 11 juillet 2018, portant sur les tarifs du conservatoire de musique intercommunal,

VU la délibération n°112/19, du 26 Août 2019, portant sur l'adoption du règlement intérieur du conservatoire de musique intercommunal,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

CONSIDERANT que Madame Aurore CORNELOUP et sa fille Lucie CORNELOUP se sont inscrites au conservatoire de musique pour l'année 2020/2021,

CONSIDERANT que pour des raisons familiales elles n'ont pu assister à aucun enseignement du conservatoire au cours de la dite année,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : de procéder au remboursement du montant total des inscriptions au conservatoire de musique intercommunal de mesdames CORNELOUP AURORE et LUCIE,

ARTICLE 2 : que la dépense résultant de cette décision, soit **305 euros**, sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la CCRLCM de l'exercice en cours ;

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la CCRLCM et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

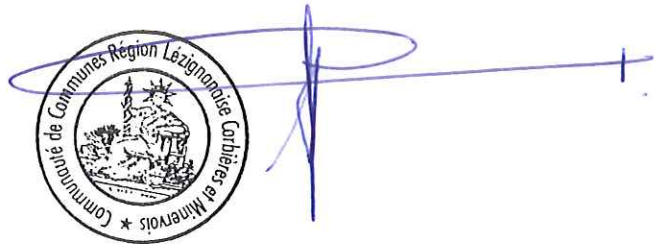
ARTICLE 4: La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aude au titre du contrôle de légalité ;

ARTICLE 5: La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera : - adressée à Monsieur le Comptable Public;

Fait à Lézignan-Corbières, le 16 Novembre 2020

Le Président de la CCRLCM
André HERNANDEZ

The image shows a blue ink signature of André Hernandez, which is written over a circular official seal. The seal contains a central emblem and the text "Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois" around the perimeter.

Le 4 novembre 2020

Mme Aurore Corneloup
19 lot. St-Rome
11120 St Nazaire d'Aude
aurore.corneloup11@gmail.com
06.16.46.10.49

Objet: remboursement de cotisations



Monsieur le Président,

Par la présente, je vous demande le remboursement des deux premières cotisations encaissées le 14 septembre 2020 Chq N°1099183 d'un montant de 100€ et le 29 octobre 2020 Chq N°1099184 d'un montant de 100€, par le conservatoire de musique suite à l'annulation de mon inscription ainsi que celle de ma fille Lucie Corneloup le 5 septembre 2020. N'ayant pas pu trouver d'accords communs avec les professeurs pour trouver un créneau de cours collectifs et individuels pouvant s'intégrer dans un planning familial déjà chargé, nous avons souhaité annuler notre engagement. Malgré une prise de décision rapide et plusieurs mails envoyés à la directrice du conservatoire, les chèques ont malgré tout été encaissés. (Un troisième chèque N° 1099185 de 95€ est encore en attente).

Je vous serai gré, Monsieur le Président, de bien vouloir accéder à ma requête.
Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez agréer à mes salutations distinguées.

Aurore Corneloup

P.S: RiB au dos.



**CRÉDIT AGRICOLE
 DU LANGUEDOC**
 Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc
 Avenue du Maréchal Marmont 34977 Lattes Cedex

REMISE DE CHÈQUES
 OU
 RIB/BAN

Date de la remise

N° chèques

--	--

1132890

Personne qui vous a remis le chèque, banque et lieu de paiement		N° de Chèque	Montant €	

International Bank Account Number (IBAN)
 FR76 1350 6100 0061 5532 9800 008
 Bank Identification Code (SWIFT)
 AGRIFRPP835

Code étab 13506	Code guichet 10000	N° de compte 61553298000	Cle RIB 08
Nom et adresse du titulaire			Signature
M.OU MME CORNELOUP STEPHANE 19 LOTISSEMENT SAINT ROME 11120 ST NAZAIRE D AUDE			

Code banque: 1 3 5 0 6 Code guichet: 1 0 0 0 0 Numéro de Compte: 6 1 5 5 3 2 9 8 0 0 0 Cle RIB: 0 8 TOTAL REMISE à compléter dans tous les cas:

